

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 novembre 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 27 novembre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1171 (1998), adoptée par le Conseil de sécurité le 5 juin 1998, concernant la Sierra Leone. Au paragraphe 4 de cette résolution, le Comité est tenu de rendre compte au Conseil des notifications reçues des États concernant l'exportation d'armes et de matériel connexe à destination de la Sierra Leone ainsi que des notifications du Gouvernement sierra-léonais concernant ses importations d'armement et de matériel connexe.

En conséquence, je tiens à vous informer que le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone a reçu le 22 novembre 2000 du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une notification concernant l'exportation des articles militaires ci-après devant être utilisés par le contingent ghanéen déployé dans le cadre de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) : 1 télémètre à laser Simrad LP7; 1 chargeur de batterie BC30 et 5 paires de jumelles Simrad. Ces articles ont été expédiés à Accra le 19 octobre 2000.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(Signé) Anwarul Karim **Chowdhury**